

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Décembre 2015

Excusés : Christine SGARD (procuration à Marie-Claude BLAEVOET), Gilles PIERRE (procuration à Philippe NOEL), Isabelle GEHIN, Philippe FRANTZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard TALIETTI

Approbation du Conseil Municipal du 09 Novembre 2015 : Voté à l'unanimité

### DELEGATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- VALDENNAIRE FRERES : point à temps : 4968,90 € TTC
- DROUOT Jérôme : armoire réfrigérée : 828 € TTC

### Délibération fixant le prix d'achat de la maquette de l'ancienne mairie :

Dans le cadre de l'exposition organisée en 2014 lors du Centenaire de la Guerre 1914/1918, Monsieur Yannick ANCEL a réalisé une maquette de l'ancienne mairie située Place Pierre Mathieu.

Monsieur le Maire propose de l'acquérir pour un montant de 100 €.

(Voté à l'unanimité).

### Délibération concernant des admissions en non valeurs de produits irrécouvrables :

Eu égard à la demande en date du 04 Décembre 2015 d'admission en non valeurs du trésorier principal des produits communaux irrécouvrables, Monsieur le Maire demande à ce que le Conseil Municipal approuve les sommes suivantes :

Budget principal : Compte 6541 : 21,75 €

Budget eau : Compte 6542 : 650,97 €

Compte 6541 : 310,48 €

(Voté à l'unanimité).

### Décisions modificatives différents budgets :

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications à apporter dans le budget :

Budget Principal :

Section Investissement :

Compte 2315 : Installations, matériel et outillages techniques : - 6 500 €

Compte 2313 : Constructions : + 6 500 €

Section de fonctionnement :

Dépenses 023 (transfert entre section) : + 2 500 €

Recettes : Compte 722 – Chapitre 042 : + 2 500 €

Section Investissement :

Dépenses : compte 21318 – chapitre 040 : + 2 500 €

Recettes 021 (transfert entre section) : + 2 500 €

Budget Eau :

Service Fonctionnement :

Compte 022 : Dépenses imprévues : - 700 €

Compte 6542 : Créances éteintes : + 700 €

(Voté à l'unanimité).

**Délibération fixant le tarif de vente d'une parcelle à la Commune d'Arches :**

Dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection de sa ressource en eau, la Commune d'Arches souhaite acquérir la parcelle cadastrée section C Numéro 1568.

Monsieur le Maire propose le tarif de 600 € en précisant que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

(Voté à l'unanimité).

**Délibération concernant la convention de droit de pêche avec l'AAPPMA de Remiremont :**

Monsieur MANGEL, Président de l'AAPPMA de Remiremont, souhaite que la convention signée avec la Commune de Raon aux Bois, concernant la gratuité du droit de pêche sur les parcelles appartenant à la commune situées sur les rives de la Niche et ses affluents, soit reconduite pour une durée de cinq ans à compter du 01 Janvier 2016 jusqu'au 31 Décembre 2020.

(Voté à l'unanimité).

**Informations diverses :**

– Un courrier a été expédié au Conseil Départemental des Vosges concernant les travaux réalisés sur le Col de Raon et notamment sur la partie « Route de Remiremont ». Un rétrécissement de la route a été constaté ainsi que des accotements dangereux et un macadam lisse. Le Conseil Départemental étudie le dossier pour apporter des solutions.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions concernant la réserve à incendie et le programme de voirie 2014 accordées pour l'année 2015, ne seront versées qu'en 2016, faute de crédits budgétaires au Conseil Départemental.
- Concernant le bétail qui divague à Rougerupt depuis quelques temps, Monsieur le Maire rencontrera Monsieur le Maire de Hadol.
- Une limitation de tonnage Route de Hadol a amené Monsieur le Maire à rencontrer les Maires des Communes de Hadol et de Arches ainsi que les responsables de la Société VSB afin de trouver une solution .
- Les décorations de Noël sont terminées et la commission se déplacera entre Noël et Nouvel An pour primer les particuliers.
- La Commission appel d'offres se réunira prochainement afin d'ouvrir les plis concernant le programme de voirie 2015. Quatre entreprises sont en concurrence.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques Route de Remiremont auront lieu très prochainement.